

Brèves économiques de Tunisie et de Libye

Semaine du 5 au 9 octobre 2020

Tunisie :

- Le taux d'inflation en septembre s'est stabilisé à +5,4% sur un an selon l'Institut national de la statistique.
- La Commission des finances de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le projet de loi sur la dynamisation de l'économie, l'intégration de l'économie parallèle et la lutte contre l'évasion fiscale, dans sa version amendée.
- L'agence de notation Moody's a confirmé le 6 octobre 2020 la notation d'émetteur B2 la Tunisie, mais a modifié les perspectives de stables à négatives ; elle prévoit une récession de -6,5% en 2020.
- Suite à la baisse du taux directeur de la BCT à 6,25% décidée le 30 septembre 2020, le taux du marché monétaire (TMM) est tombé à son plus bas niveau depuis mars 2018.
- La production industrielle a baissé de -7,4% en g.a. sur les 7 premiers mois de 2020, et de -1,4% en g.a. en juillet 2020.
- Alors que le nombre de cas de Covid-19 continue de monter en Tunisie, le chef du gouvernement a annoncé une série de mesures visant à limiter la propagation du coronavirus, et un couvre-feu a été instauré du 8 au 23 octobre dans le Grand Tunis.
- Le report des échéances des crédits pour les entreprises du secteur touristique a été prorogé à fin septembre 2021 contre fin septembre 2020 initialement.
- Le ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique a décidé d'une nouvelle révision des prix des carburants.
- Le décret gouvernemental instaurant les bases de la gestion électronique de l'administration publique a été publié au Journal officiel.

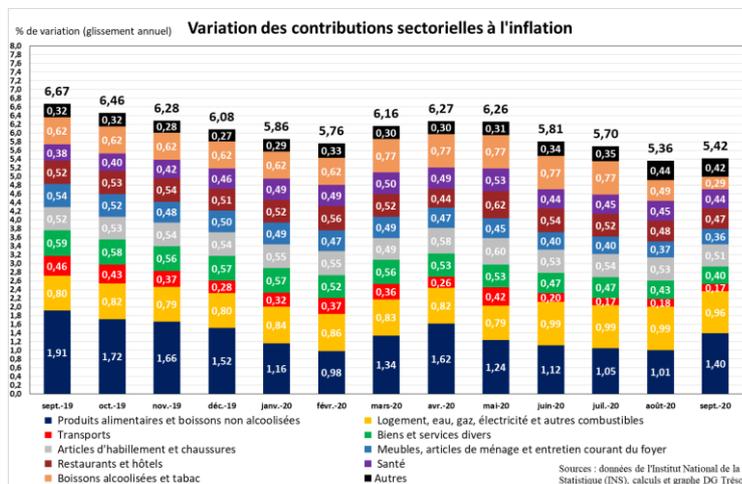
Libye :

- Le gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL) a mis en garde contre un effondrement financier dû à l'augmentation de la dette générale de l'Etat, qui atteindrait un niveau record de 270% du PIB ; selon lui, l'embargo pétrolier a entraîné une baisse du PIB de -55%.
- La BCL a publié les données budgétaires relatives aux 9 premiers mois de l'année 2020.
- Le ministère des Finances a alloué 966 M LYD pour lutter contre le coronavirus sur les 9 premiers mois de 2020.
- Suite aux manifestations d'août et septembre 2020, de nouvelles arrestations pour corruption ont lieu.

Tunisie

Le taux d'inflation en septembre s'est stabilisé à +5,4% sur un an selon l'Institut national de la statistique (INS). Selon les dernières données de l'INS, le taux d'inflation en Tunisie s'établit à +5,42% en septembre en glissement annuel (g.a.), après +5,36% en août 2020. L'inflation sous-jacente « hors produits alimentaires et énergie » a, elle, ralenti à +6,3%, après +6,8% le mois précédent, mais reste nettement supérieure. **L'accélération de la croissance des prix des produits alimentaires** (+5,5%, après +3,8% en août) a notamment été compensée par la décélération de celle des prix du tabac (+11,0%, après +18,2% en août), ce qui a permis de maintenir le taux d'inflation à un niveau quasi-stable au septembre.

La Commission des finances de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le 1^{er} octobre le projet de loi sur la dynamisation de l'économie, l'intégration de l'économie parallèle et la lutte contre l'évasion fiscale, dans sa version amendée. L'article relatif à la régularisation de la situation fiscale des revenus non déclarés qui faisait l'objet de controverses, a ainsi été suspendu. Le projet de loi s'articule autour de plusieurs axes pour



un total de 31 articles : 1/ Allègements fiscaux en vue d'encourager l'investissement ; 2/ Intégration de l'économie parallèle ; 3/ Lutte contre la fraude fiscale et soutien à la transparence ; 4/ *Decashing*, qui vise, par la limitation de la circulation de liquide, à épuiser l'alimentation de l'économie informelle ; 5/ Mesures en faveur des Tunisiens Résidents à l'étranger. Parmi les principales mesures de ce texte figurent l'amnistie de change, qui permettrait aux résidents d'ouvrir des comptes en devises ou en dinars convertibles auprès des banques tunisiennes, la baisse de la pression fiscale, l'uniformisation du taux de l'impôt sur les sociétés à 13,5% ou 15% (sauf les secteurs imposés à 35%), et la baisse partielle de la TVA sur l'immobilier. Le projet de loi avait été adopté par un Conseil ministériel et soumis à l'ARP fin juillet 2020. Suite à l'adoption par la Commission des finances, le projet devra désormais être adopté en plénière par l'ARP.

L'agence de notation Moody's a confirmé le 6 octobre 2020 la notation d'émetteur B2 (catégorie « *highly speculative* ») de la Tunisie, mais a modifié les perspectives de stables à négatives ; elle prévoit une récession de -6,5% en 2020. Dans [son communiqué publié le 6 octobre 2020](#), Moody's a également confirmé la note B2 de la Banque centrale de Tunisie (BCT), en modifiant les perspectives à négatives. Cette décision conclut l'examen initié le 17 avril 2020, lorsque l'agence avait placé la notation tunisienne sous revue à la baisse. Selon Moody's, la confirmation de la notation B2 reflète la **résilience du niveau des réserves de change**, permettant d'assurer un filet de sécurité pour les engagements extérieurs qui arriveront à échéance au cours de l'année prochaine. L'agence considère que la mise en place d'un nouveau gouvernement technocratique en septembre devrait contribuer à la continuité des politiques, « *ce qui se traduira probablement par la mise en œuvre de réformes budgétaires et économiques à moyen terme dans le cadre d'un nouveau programme du FMI* ». Cependant, Moody's justifie les perspectives négatives par **les défis économiques, financiers, sociaux et politiques auxquels le gouvernement est confronté dans la mise en œuvre de l'assainissement budgétaire et des réformes structurelles** nécessaires pour obtenir un soutien officiel et maintenir des options de financement fiables. Moody's s'attend à ce que **l'économie se contracte de -6,5% en 2020** sous l'impact de la crise sanitaire, suivi d'une reprise de +4% en 2021, et un retour à une fourchette de 2 à 3 % par la suite. Avec des **besoins d'emprunt bruts à hauteur de 14% du PIB**, Moody's affirme que la Tunisie reste dépendante à la fois d'un soutien continu des bailleurs de fonds mais aussi d'un financement du marché international des capitaux. Compte tenu de la baisse des recettes liées à la crise sanitaire, Moody's prévoit que le **déficit budgétaire de la Tunisie se creusera de 3,6% du PIB en 2019 à 7% du PIB en 2020**, puis 4,5% en 2020 ; et que **l'encours de la dette de la Tunisie atteindra plus de 80% du PIB en 2020**. Enfin, l'agence souligne plusieurs **faiblesses structurelles qui pèsent sur les finances publiques**, notamment : i/ la masse salariale importante dans le secteur public, qui représente plus de 15% du PIB ii/ des subventions énergétiques qui devraient cependant être progressivement supprimées, et iii/ la lourde dette des entreprises publiques garanties par l'État, qui représentent environ 16% du PIB (essentiellement en devises étrangères).

Suite à la baisse du taux directeur de la BCT à 6,25% décidée le 30 septembre 2020, le taux du marché monétaire (TMM) est tombé à son plus bas niveau depuis mars 2018. La baisse du taux directeur de la BCT s'est donc bien transmise au TMM (i.e. le taux auquel les banques se prêtent et empruntent de l'argent entre-elles), qui est descendu à 6,27% au terme de la journée du 8 octobre 2020, contre un TMM moyen de 6,76% en septembre 2020.

La production industrielle a baissé de -7,4% en g.a. sur les 7 premiers mois de 2020, et de -1,4% en g.a. en juillet 2020. Selon [les derniers chiffres de l'INS](#), la baisse est particulièrement forte dans les secteurs du textile, de l'habillement et des cuirs (-25,4% en g.a.), des industries mécaniques et électriques (-20,9%), et des autres industries manufacturières (-20,6%). *A contrario*, la production dans le secteur des produits pétroliers raffinés a progressé de +663,6% (car la société tunisienne des industries de raffinage de pétrole – STIR – avait arrêté sa production en février 2019). Sur le seul mois de juillet 2020 la production industrielle recule de -1,4% en un an, après une légère reprise au mois de juin 2020 (+3,9%).

Alors que le nombre de cas de Covid-19 continue de monter en Tunisie, le chef du gouvernement a annoncé une série de mesures visant à limiter la propagation du coronavirus, et un couvre-feu a été instauré du 8 au 23 octobre dans le Grand Tunis. 26 899 cas de contamination au Covid-19 et 409 décès ont été confirmés au 7 octobre 2020. Dans ce contexte, **le chef du gouvernement M. Hichem Mechichi a annoncé le 3 octobre 2020 une série de mesures visant à limiter la propagation du Covid-19**, notamment : obligation du port du masque dans les transports et les espaces publics ; interdiction de tous les rassemblements quelle que soit leur nature ; application des mesures dans les espaces scolaires et commerciaux ; séance unique et travail par équipes dans l'administration publique ; confinement et couvre-feu dans les régions qui connaissent une forte progression du nombre de cas, ainsi que port du masque obligatoire même en extérieur ; prière du vendredi suspendue dans les régions les plus touchées ; maintien des cours avec un strict respect du protocole sanitaire. Le chef du gouvernement a cependant déclaré qu'un **nouveau confinement total en Tunisie n'est plus possible**, précisant : « *La situation économique très difficile que connaît le pays ne permet plus la fermeture des établissements* ». M. Mechichi prévoit par ailleurs une **augmentation des capacités**

d'accueil dans les hôpitaux et les cliniques d'ici fin octobre à 1 200 lits oxygénés dans le public, 700 dans le privé, 220 lits de réanimation dans le public, et 220 dans le privé. Dans le sillage de ces annonces, le gouverneur de l'Ariana a annoncé le 7 octobre 2020 **l'instauration d'un couvre-feu dans le Grand Tunis** (Tunis, Ben Arous, Ariana et Manouba) à partir du 8 octobre 2020 durant 15 jours. Le couvre-feu sera de vigueur de 21h à 5h du matin du lundi au vendredi et de 19h à 5h du matin le weekend. Le port du masque sera ainsi obligatoire même dans les espaces ouverts, et la prière du vendredi ainsi que les marchés hebdomadaires seront suspendus pendant cette période. Les cafés et les restaurants devront servir uniquement des produits à emporter dans des récipients à usage unique. **Un couvre-feu a également été instauré dans les gouvernorats de Sousse, Monastir, Sidi Bouzid et du Kef.**

Le report des échéances des crédits pour les entreprises du secteur touristique a été prorogé à fin septembre 2021 contre fin septembre 2020 initialement. Compte tenu des fortes répercussions économiques de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme, la BCT a publié le 5 octobre 2020 une [circulaire](#) aux banques et aux établissements financiers qui prévoit la prorogation de la période de report à fin septembre 2021 (contre fin septembre 2020 initialement) pour les échéances des crédits obtenus par les entreprises et les professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat, y compris les sociétés de gestion touristique. De plus la nouvelle circulaire prévoit également la **prorogation à la fin mars 2021 du délai d'octroi des financements exceptionnels pour les entreprises du tourisme et de l'artisanat**, ainsi que l'acceptation de ces financements comme contrepartie aux opérations de refinancement sur le marché monétaire. Pour rappel, la Tunisie a fermé ses frontières entre le 18 mars et le 27 juin 2020 et leur réouverture s'est faite selon des règles strictes, notamment à partir d'un classement des pays de provenance des visiteurs selon leur situation épidémique, affectant fortement le secteur du tourisme. Selon la BCT, **les recettes touristiques cumulées sur les 9 premiers mois de 2020 étaient limitées à 1,75 Md TND (540 M EUR), soit une chute de -59,8% en g.a.**

Le ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique a décidé d'une nouvelle révision des prix des carburants, effective à partir du 9 octobre 2020. Alors que le prix du Gasoil Super baisse de 0,02 TND à 1,675 TND/litre, les prix de l'Essence sans plomb et du Gasoil Normal demeurent inchangés (1,915 et 1,470 TND/litre respectivement). Pour rappel, le ministre des Finances M. Yaiche avait annoncé fin mars la mise en place d'un nouveau mécanisme de fixation des prix des carburants à la pompe afin de refléter les baisses du prix du baril de pétrole sur les prix à la pompe. Cinq premiers ajustements à la baisse avaient été réalisés le 6 avril, le 7 mai, le 9 juin, le 7 juillet et le 10 août, alors que les prix du pétrole avaient nettement ré-augmenté depuis fin avril 2020. Les prix des carburants étaient restés inchangés au mois de septembre.

Le décret gouvernemental instaurant les bases de la gestion électronique de l'administration publique a été publié au Journal officiel. Le gouvernement tunisien a publié un arrêté qui vise favoriser l'échange électronique de données pour assurer l'efficacité, la transparence, la traçabilité et la rapidité des services administratifs. Il décrète notamment le caractère officiel du courrier électronique, au même titre que le courrier administratif en papier, et **rend obligatoire son utilisation dans les relations administratives**. Il aborde également le contrôle de l'opérateur d'interconnexion et de sa relation avec les différentes parties interconnectées pour garantir l'intégrité et l'authenticité des données et documents électroniques. Ce décret permettra, *in fine*, la **création de deux nouveaux prestataires de services d'authentification électronique** : le premier pour la messagerie électronique et le second pour l'archivage électronique. Pour rappel, **la mise en place de la gestion électronique des données de l'administration publique est l'un des quatre axes de la stratégie nationale numérique Tunisie 2020**. Dans ce cadre, l'AFD finance le projet E-Santé (27 M EUR) d'appui à la numérisation du secteur de la santé, adopté par l'ARP le 15 janvier 2020.

Libye

Le gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL) a mis en garde contre un effondrement financier dû à l'augmentation de la dette générale de l'Etat, qui atteindrait un niveau record de 270% du PIB ; selon lui, l'embargo pétrolier a entraîné une baisse du PIB de 55%. Dans le cadre d'une [réunion](#) avec la Chambre des représentants à Tripoli le 6 octobre 2020, le gouverneur de la BCL M. Seddik Al-Kabir a déclaré avoir demandé au chef du Conseil présidentiel M. Fayez Al-Sarraj de convoquer d'urgence une réunion afin de travailler de manière constructive pour trouver des solutions aux défis auxquels ils sont confrontés, avec comme « **priorité absolue** » **l'objectif de mettre fin à l'embargo pétrolier**. La BCL estimerait que l'embargo pétrolier a entraîné une **baisse du PIB de -55%**. Par ailleurs, il a déclaré que la **BCL parallèle dans l'Est de la Libye a imprimé 15 Mds LYD en Russie** et l'a utilisée pour financer les dépenses du gouvernement de l'Est. Elle aurait également créé de nouveaux systèmes qui ont conduit à une augmentation des comptes des banques commerciales atteignant 43 Mds LYD. Il a déclaré que l'ingérence politique dans l'Est de la Libye dans les activités des banques a conduit la Banque de commerce et de développement (BCD) à

accorder un prêt à l'Armée nationale libyenne (ANL) du maréchal Haftar. Selon lui, la BCD a été utilisée comme un outil par les forces politiques de l'Est pour acheter des devises fortes sur le marché noir grâce à l'utilisation de chèques à prix réduit qui ont augmenté le taux de change du dollar sur le marché noir, poussant la BCL à fermer le système de compensation des chèques avec l'Est, l'isolant du système financier. Il serait cependant actuellement en pourparlers avec les banques de l'Ouest pour **trouver une solution à la fermeture du système de compensation des chèques**. Enfin, M. Al-Kabir a présenté les **mesures prises par la BCL afin de lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent**, notamment : 1/ La BCL a réactivé le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. 2/ Elle adhère aux normes établies par le Groupe d'action financière (GAFI). 3/ En 2017, à travers un programme d'assistance technique avec le FMI, et avec le soutien du Département du Trésor des États-Unis, la BCL a travaillé au développement du régime libyen de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément aux normes internationales, qui comprenait l'élaboration d'un cadre de conformité et de procédures.

La BCL a publié les données budgétaires relatives aux 9 premiers mois de l'année 2020. Sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, **les recettes budgétaires se seraient limitées à 3,8 Mds LYD** [selon la BCL](#), loin de l'objectif initial de 7,3 Mds LYD. En raison de la fermeture des installations pétrolières entre janvier et septembre 2020, les revenus pétroliers sur les 9 premiers mois de 2020 s'élevaient à seulement 2,4 Mds LYD, et représentaient 62,6% des recettes budgétaires (contre 92,6% sur l'année 2019). Les autres recettes sont principalement les recettes fiscales (456 M LYD, soit 11,9% des recettes budgétaires totales). **En sus, les revenus de la taxe sur les ventes de devises, qui ne sont pas intégrés au budget, s'élèveraient à 15 Mds LYD fin septembre 2020**, dont 1,6 Md LYD a été alloué pour financer l'investissement public, et le reste alloué pour rembourser la dette publique. Sur la même période, **les dépenses budgétaires s'élèveraient à 25,6 Mds LYD** (28,9 Mds LYD prévus initialement). La BCL a donc inscrit un prêt de 20,0 Mds LYD pour couvrir le déficit budgétaire. Les salaires, premier poste de dépense, représenteraient 63% des dépenses publiques totales à fin septembre 2020. Il s'agirait ensuite des subventions (17%), des dépenses d'urgence (10%), et des biens et services (9%). Concernant les subventions : 61% sont des subventions aux carburants, 15% pour les médicaments, 13% pour l'électricité, 7% pour l'assainissement et 4% pour l'eau.

Le ministère des Finances a alloué 966 M LYD pour lutter contre le coronavirus sur les 9 premiers mois de 2020, dont plus de la moitié alloué au Ministère de la Santé (572 M LYD), [selon la BCL](#). Par ailleurs, alors que 40 292 cas de contamination au Covid-19 et 616 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies en Libye au 8 octobre 2020, le Conseil présidentiel a permis la **réouverture des mosquées pour la tenue des prières** à partir du 9 octobre 2020, après plus de 7 mois de fermeture.

Suite aux manifestations d'août et septembre 2020, de nouvelles arrestations pour corruption ont lieu. Le bureau du procureur général a ordonné l'arrestation : 1/ du vice-ministre des Finances du Gouvernement d'entente nationale (GEN) pour corruption, en lien avec des allégations d'abus de fonds envers d'autres sociétés et de gaspillage de fonds publics, 2/ du directeur du cabinet du gouverneur de la BCL, et 3/ du président du conseil d'administration d'Afriqiyah Airways, compagnie aérienne détenue par l'Etat. Pour rappel, suite aux manifestations ayant eu lieu dans l'Ouest libyen en août et septembre 2020 pour protester contre la corruption dans l'État et les mauvaises conditions de vie, M. Al-Sarraj avait appelé le système judiciaire libyen à enquêter sur les fonctionnaires accusés de corruption.